

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2022 DAC 11 Subvention (220.000 euros) à l'association Cité-Théâtre et avenant n°1 à la convention annuelle financière (14e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de la Ville de Paris de soutien aux lieux de diffusion de spectacle vivant, je vous propose par le présent projet d'apporter notre aide à l'association Cité-Théâtre pour le fonctionnement du Théâtre de la Cité Internationale situé 21 boulevard Jourdan, 75014 Paris, et dirigé par Marc Le Glatin. Le Théâtre de la Cité Internationale dispose de 3 salles de spectacle et se situe sur le site de la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP). Jusqu'à l'été 2016, il fut un service de la Fondation Nationale de la CiuP, reconnue d'utilité publique. En septembre 2016, la gestion du théâtre a été autonomisée prenant un statut associatif dont la raison sociale est Cité-Théâtre. Les locaux restent quant à eux la propriété de la Fondation nationale de la CiuP.

Après une saison 2020-2021 fortement perturbée par la crise sanitaire et qui a été l'occasion de multiplier les actions en faveur des publics mais aussi les temps de résidence des artistes, le Théâtre a proposé une programmation 21-22 avec plus de 160 représentations pour plus 30 spectacles, une densification liée aux nombreux reports des deux dernières années. Des longues séries (une dizaine de dates) sont généralement proposées pour les disciplines du théâtre et du cirque, assurant ainsi de la visibilité pour les compagnies programmées. La structure est également le lieu de résidence de jeunes artistes, accueilli.es plusieurs semaines par an, et certaines compagnies mènent un travail étroit avec les publics à travers des actions d'éducation artistique et culturelle reconnues pour leur qualité et leur pertinence sociale et grâce à un ancrage territorial fort. Le lieu est toujours particulièrement fréquenté par une population jeune (moins de 30 ans en majorité) qui trouve dans ce lieu un espace de convivialité, de réflexion et de découverte de la jeune scène française ou internationale.

Compte tenu, d'une part de la qualité et de la singularité de l'activité artistique développée par le Théâtre de la Cité Internationale, et d'autre part du travail mené à destination des jeunes équipes artistiques et des publics, je vous propose que la Ville de Paris contribue au fonctionnement de la structure.

Par délibération 2021 DAC 720 en date des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021, un acompte de 132.000 euros a été attribué à l'association au titre de l'année 2022. Il vous est proposé d'accorder le solde de cette subvention au titre l'année 2022, à

hauteur de 88.000 euros. Cela porte la subvention pour le fonctionnement 2022 de la structure à 220.000 euros au total.

Je vous prie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention annuelle financière, relatif à l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement 2022 à l'association Cité-Théâtre (14e).

La Maire de Paris